

**AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra à huis clos **le lundi 3^e août 2020, à 19h30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'une résidence ayant une hauteur en mètres supérieure à la hauteur du corps du bâtiment principal existant, malgré l'interdiction prévue à l'article 77 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 269, rue de Rouville, lot 2 930 367, zone P4M-08, district Mont-Soleil (dossier 2020-30139)
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'une résidence ayant une hauteur en mètres supérieure à la hauteur du corps du bâtiment principal existant, malgré l'interdiction prévue à l'article 77 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 8, rue des Mouettes, lots 3163 591, 4 520 462, zone P3M-05, district Lac-Bromont (dossier 2020-30141)
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'une véranda à une distance de 7 m de la ligne arrière au lieu de 7,60 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017 au 6, rue des Azurés, lot 5 177 443, zone P4P-32, district Lac Bromont (dossier 2020-30159)
4. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation d'un compteur électrique (et mât) en cour latérale adjacente à une rue malgré l'interdiction prévue au tableau de l'article 111, point 14, du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 137, rue André, lot 2 929 646, zone P3P-04, district Pierre-Laporte (dossier 2020-30161)

Conformément à une directive gouvernementale, adoptée le 15 mars, le conseil est autorisé à siéger à huis clos et les conseillers pourront prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication.

En conséquence, toute personne intéressée à intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures doit le faire par courriel, avant le lundi 6 juillet 16h00 à greffe@bromont.com Toutes vos coordonnées doivent apparaitre dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

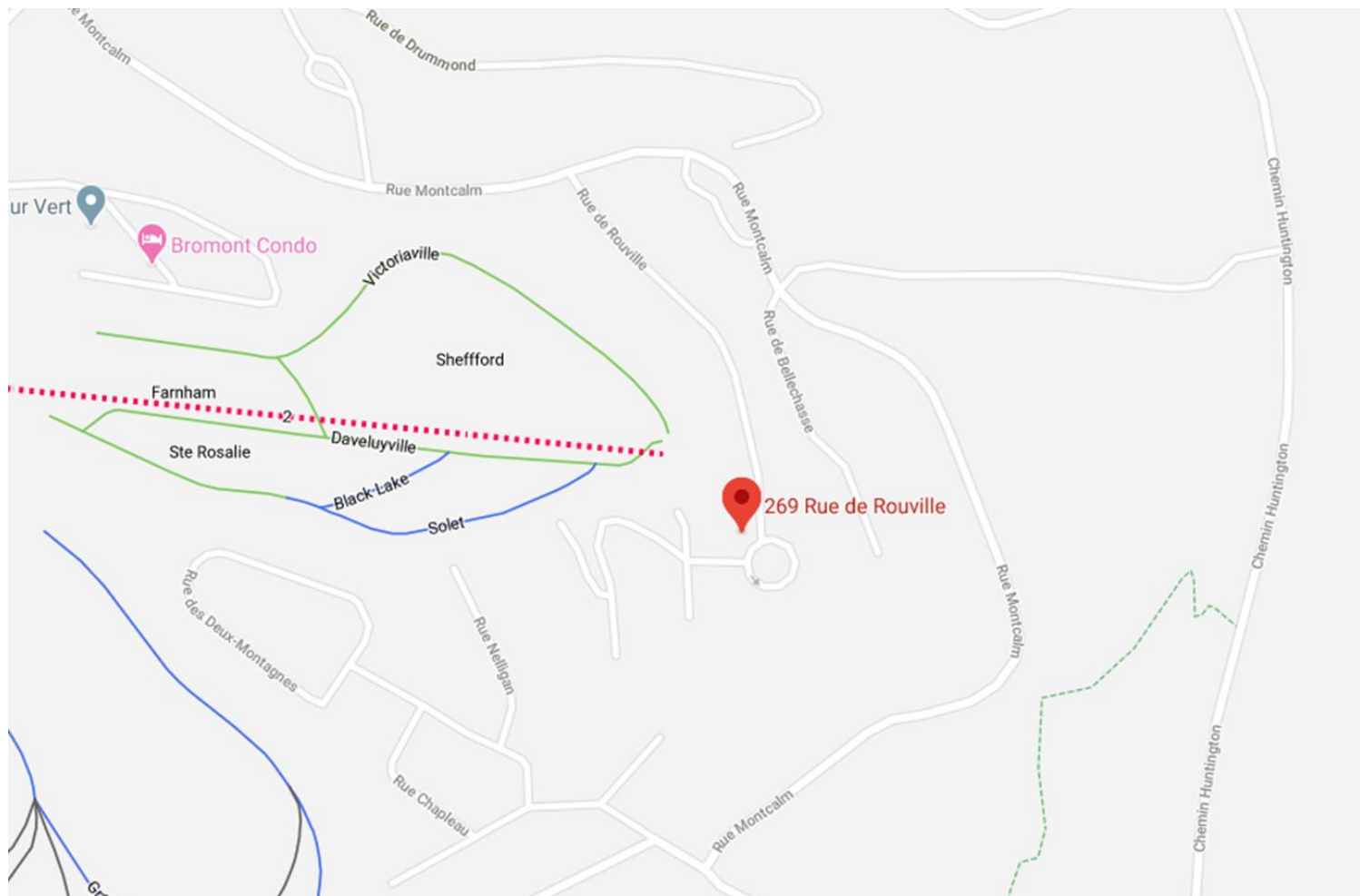
Bromont, ce 17^e jour de juillet 2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

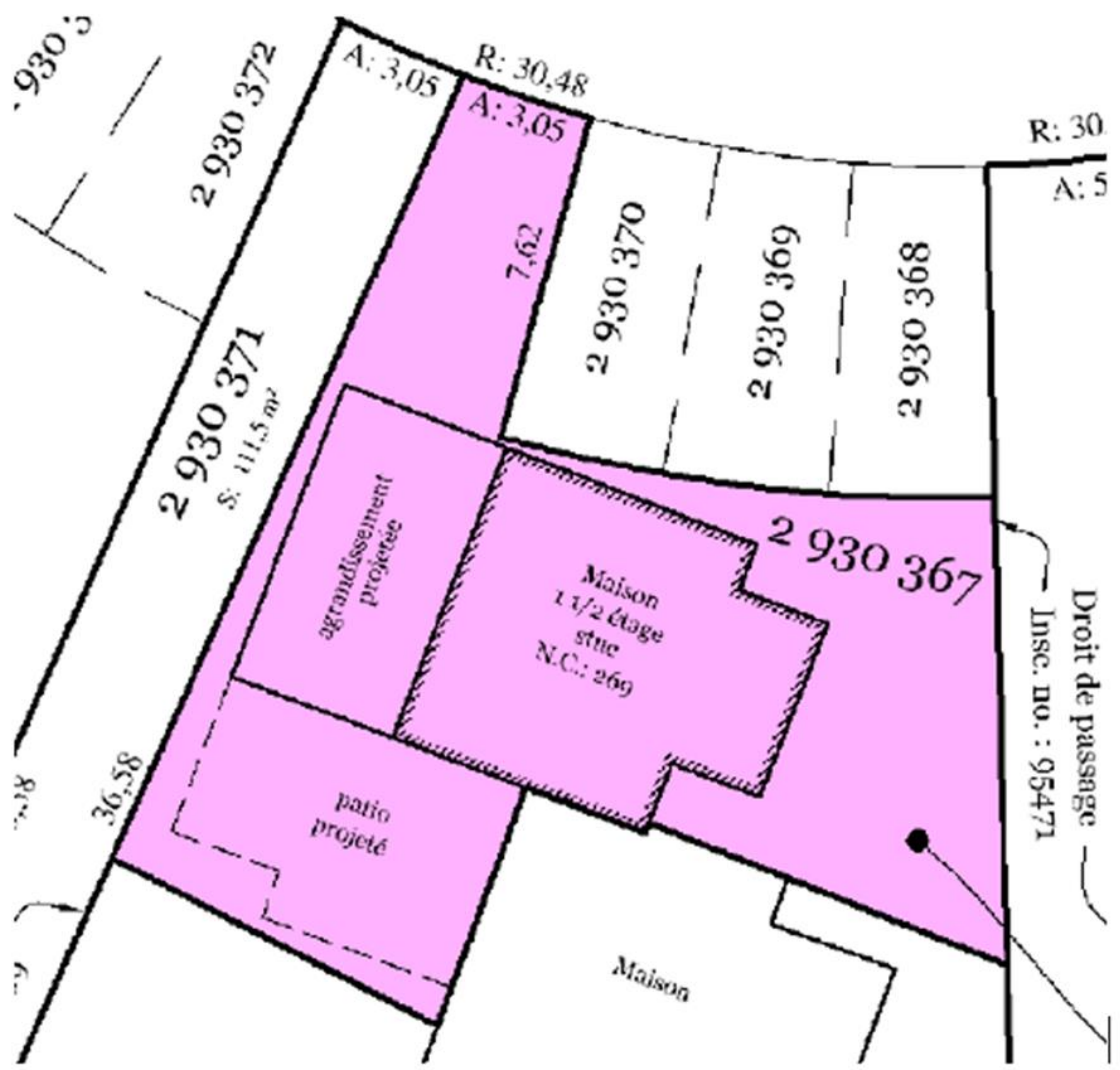
La greffière adjointe,

Ève-Marie Préfontaine, avocate

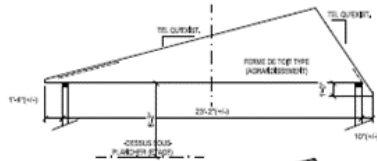
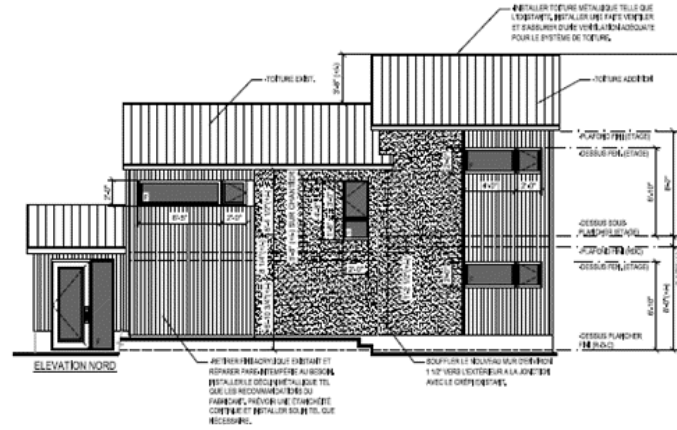
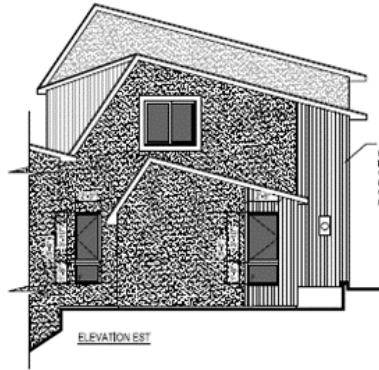
1- Dérogation au 269, rue de Rouville (1 de 3)



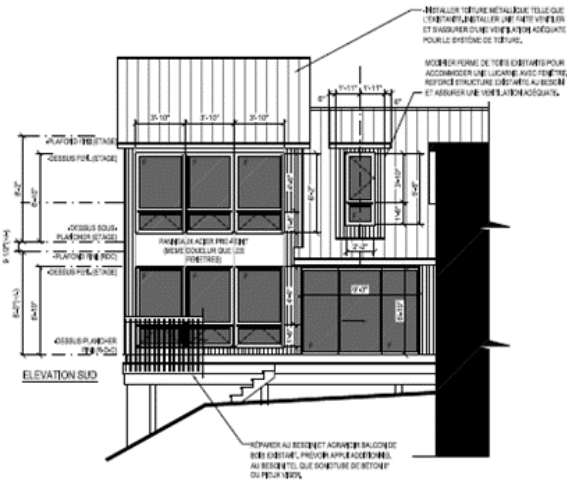
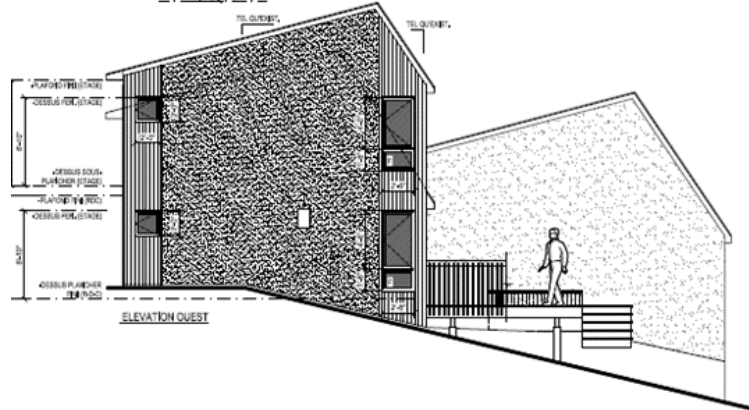
1- Dérogation au 269, rue de Rouville (2 de 3)



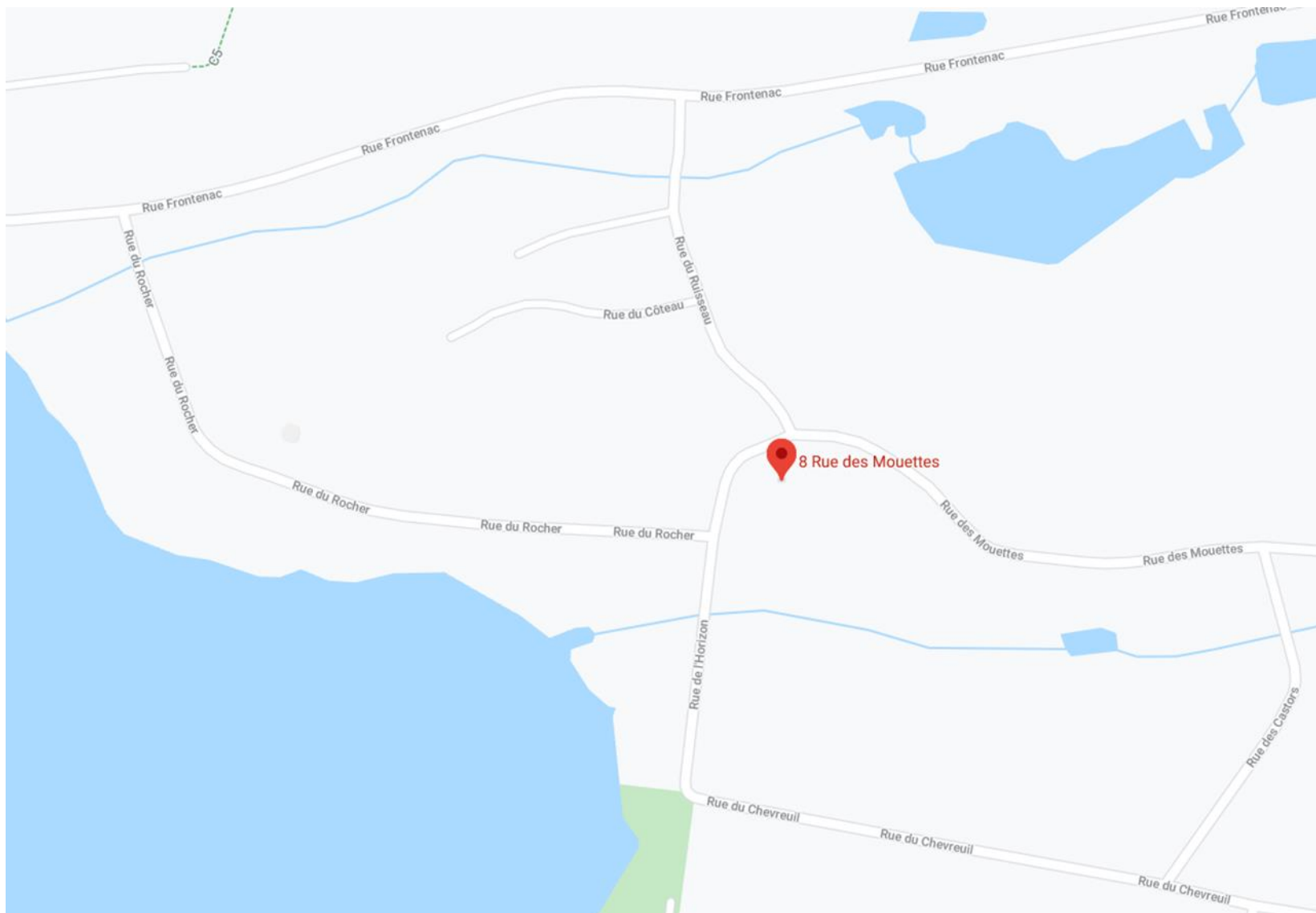
1- Dérogation au 269, rue de Rouville (3 de 3)



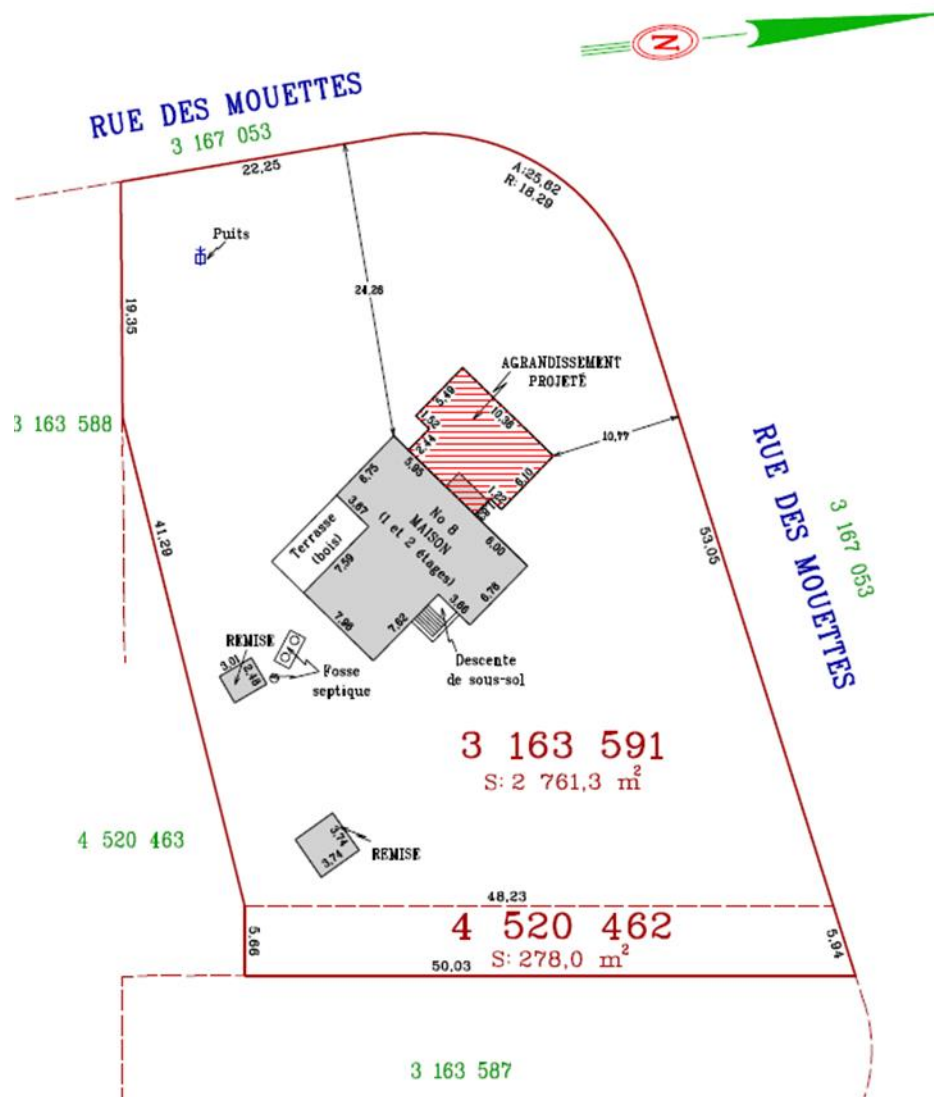
*** L'ENTREPRENEUR DEVRAIT RELIEVER LES PENTES DE TOIT SUR CHÂSSIS ET COUVRIR TOUTES LES SOUTÈRES PROPRES POUR LES PENTES DE TOIT AVANT FABRICATION.



2- Dérogation au 8, rue des Mouettes (1 de 3)



2- Dérogation au 8, rue des Mouettes (2 de 3)



2- Dérogation au 8, rue des Mouettes (3 de 3)

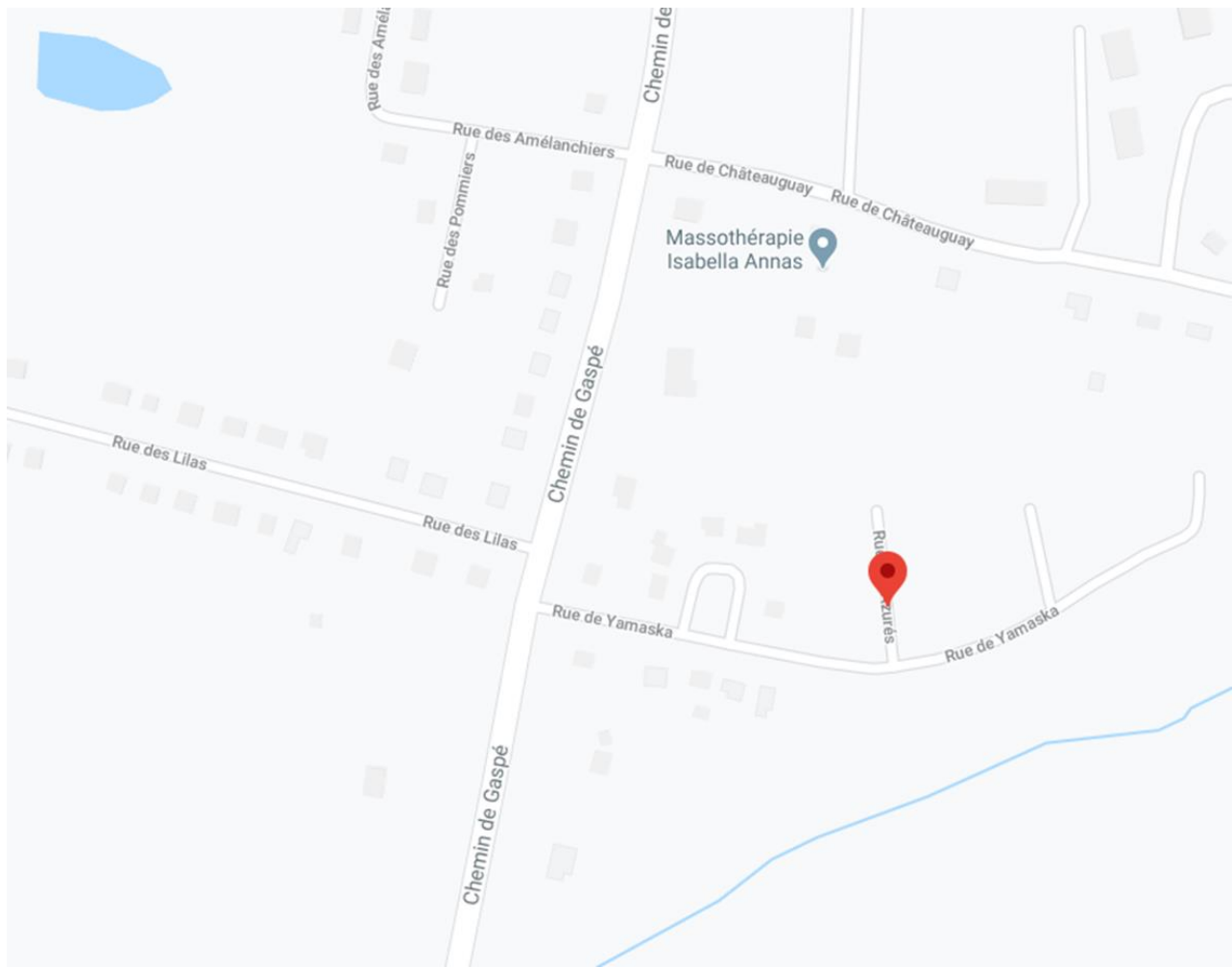


Bâtiment existant

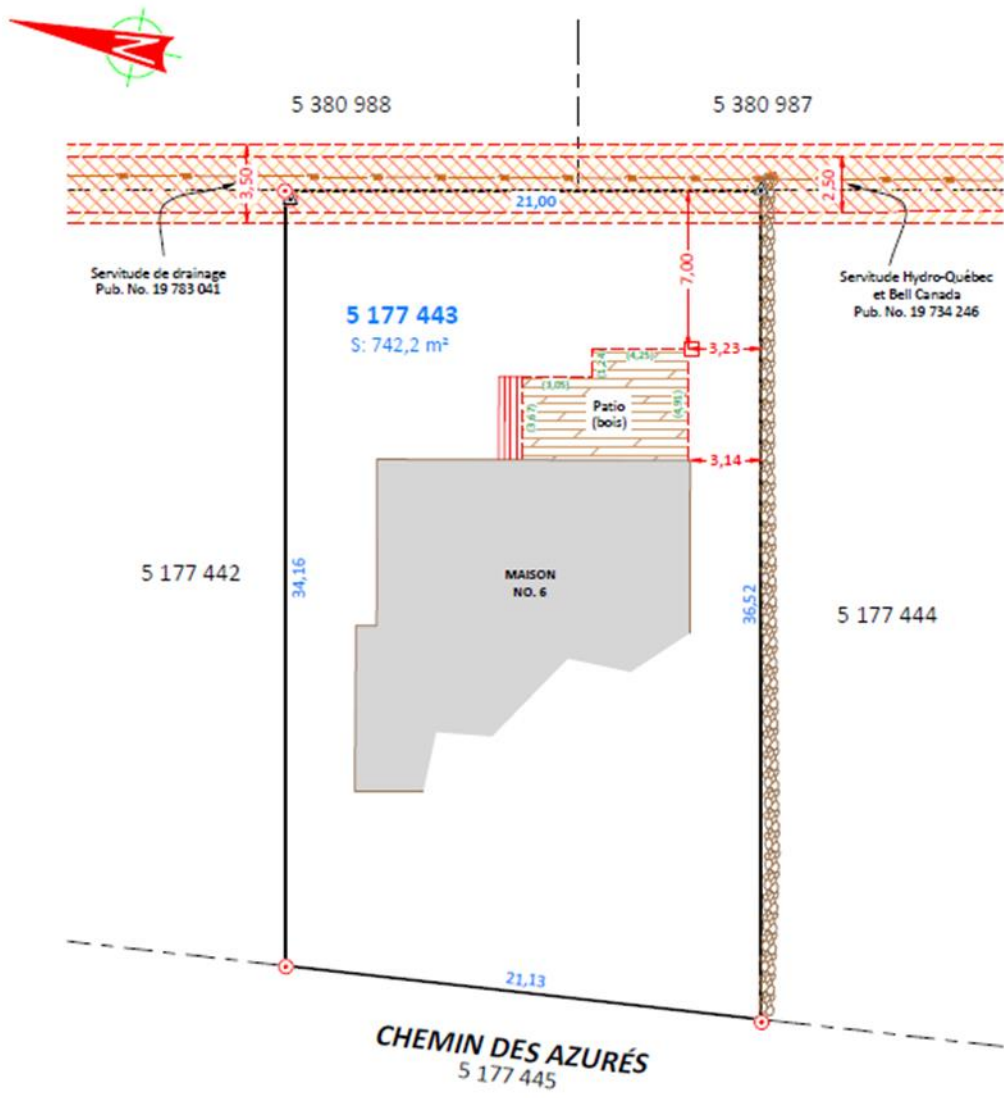


Agrandissement projeté

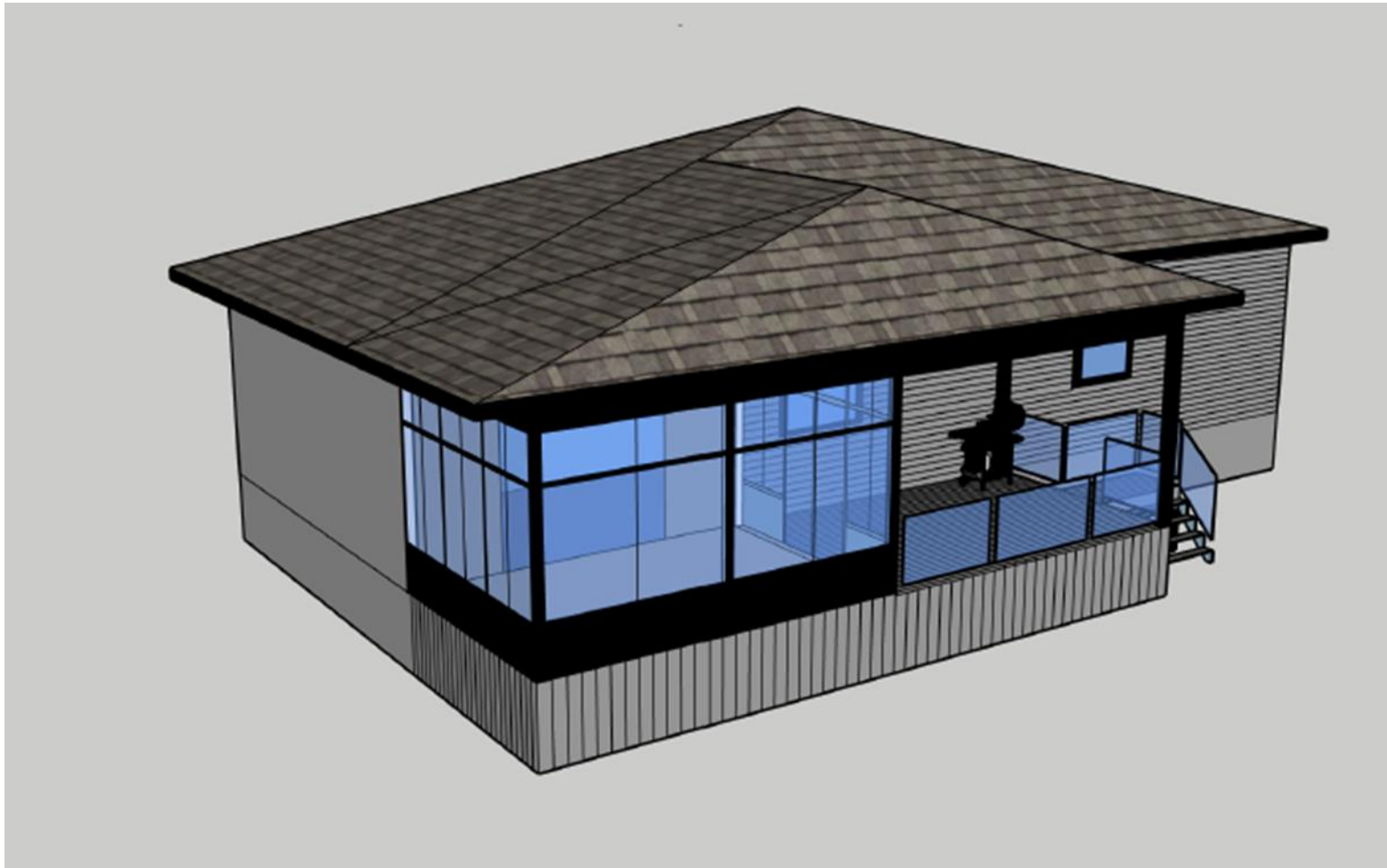
3- Dérogation au 6, rue des Azurés (1 de 3)



3- Dérogation au 6, rue des Azurés (2 de 3)



3- Dérogation au 6, rue des Azurés (3 de 3)



4- Dérogation au 137, rue André (1 de 3)



4- Dérogation au 137, rue André (3 de 3)

Localisation :

